

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2015

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : le 8 octobre 2015

PRÉSENTS : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, ALLARA Evelyne, LEMOINE Alexandre, MACIEJEWSKI Adeline, MARY Brigitte, SALCEDE Damien, PIETRUSKA Sandra, VILLARD Sandrine et BOY Virginie.

ABSENTS EXCUSÉS : AMBROSIO Ludovic, LAMBERT Mary-Pierre, LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl.

POUVOIRS : LAPLAIGE Virginie à LETENDRE Sylvain.

Lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu,
- 2) Encaissement d'un chèque,
- 3) Remboursement anticipé de deux emprunts en cours,
- 4) Convention de prise en charge des animaux errants – Clinique vétérinaire Jean de la Fontine,
- 5) Mise en place de 10 horloges astronomiques - USEDA,
- 6) Rénovation de l'éclairage public route de Montfaucon et route de Viels-Maisons au Hameau du Mont Cel Enger- USEDA,
- 7) Demande de subvention CDDL – élaboration du plan local d'urbanisme,
- 8) Honoraires Maître Francis Soncin,
- 9) Demande de subvention FDS voirie,
- 10) Renonciation pénalités de retard - TPA,
- 11) Décision modificative au budget n°1- commune,
- 12) Décision Poste communale,
- 13) Avenant facture entreprise Lefèvre – Travaux église,
- 14) Création d'un contrat d'apprentissage,
- 15) Approbation des règlements du service de l'eau et des services de l'assainissement,
- 16) Mission complémentaire devis SATER assainissement collectif,
- 17) Information sur la loi « NOTRe »

A été désignée MACIEJEWSKI Adeline comme secrétaire de séance par Monsieur le Maire.

1 / Approbation du compte rendu du 25 juin 2015

Compte-rendu du 25 juin 2015 approuvé à l'unanimité avec une précision demandée par Mme Allara à apporter sur l'augmentation des charges de fonctionnement.(reprise du rapport de Mme Martin trésorière public principale sur ce sujet)

Extrait du rapport

En 2014 les charges de fonctionnement ont accusé une hausse de 16.42 % alors qu'elles n'avaient augmenté que de 1.49 % en 2013. Le poids des charges de personnel est passé de 18.11 % en 2012 à 22.16 % des charges totales de fonctionnement de la commune en 2014. Ces charges augmentent de 47 % en 2013 et 13 % en 2014 (compte tenu des opérations imputées au 6419 « remboursement sur rémunération du personnel» qui ont enregistré les participations de l'Etat aux contrats d'insertion et les remboursements des assurances sur les rémunérations versées des agents malades).

Bien qu'inférieures aux moyennes départementale, régionale et nationale, les charges de personnel sont à mettre en parallèle avec les ressources de la commune uniquement alimentées par les dotations et l'impôt.

Le montant de la masse salariale des agents titulaires resté stable en 2012/2013 a augmenté de 64% en 2014 alors que celui des agents non titulaires diminuait de 47% remplacés par des emplois d'avenir et d'insertion dont une partie de la rémunération est prise en charge par l'Etat sous forme de participation.

En 2014 les charges financières ont augmenté de 76 % ne représentant malgré tout que 4.40 % des charges totales.

Les autres charges après une baisse de 7 % en 2013 ont connu une augmentation de 14% en 2014 correspondant à de légères augmentations des différentes charges, le poste le plus important étant le 6554 « participation obligatoire au SIREP syndicat scolaire de Viels Maisons ».

2/ Encaissement d'un chèque

Suite à une erreur de mandatement, la société DEKRA nous a renvoyé un chèque de remboursement d'un montant de 63,20€. Le trésor Public nous demande une délibération afin d'encaisser le chèque.

Votée à l'unanimité.

3/ Remboursement anticipé de deux emprunts en cours

Suite au remboursement du FCTVA, la commune a la possibilité de rembourser en totalité l'emprunt effectué à la Caisse d'Épargne d'un montant de 512 000€ maximum et partiellement l'emprunt du Crédit Agricole pour un montant de 346 000€.

Votée à l'unanimité

4/ Convention de prise en charge des animaux errants – Clinique vétérinaire Jean De La Fontaine

Selon l'article L.211-22 du code rural : « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher La divagation de chiens et de chats ...

La commune a reçu une demande de convention de la part de la clinique vétérinaire Jean de la Fontaine visant à organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux animaux errants sur la voie publique.

Cette convention sera établie pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Une grille d'honoraires est jointe à la convention :

Pour un chien

Admission nuit / dimanche / jours fériés : 100,00€

Euthanasie : 83,50€

Un devis sera établi pour des frais médicaux supplémentaires.

Vote reporté afin d'avoir plus de renseignements.

5) Mise en place de 10 horloges astronomiques-USEDA

L'USEDA nous a fait parvenir un devis pour la mise en place de 10 horloges astronomiques sur la commune.

Détail du devis :

- Montant des travaux : 1802.33€
- Participation USED A : 360.46€
- Part communale : 1441.87€

Votée à l'unanimité.

6)Rénovation de l'éclairage public Route de Montfaucon et Route de Viels Maisons au Hameau du Mont Cel Enger - USED A

Suite à la rénovation de l'éclairage public route de Paris, il s'avère que les anciens points lumineux ne sont pas défectueux et peuvent être remis en place Route de Montfaucon et route de Viels Maisons.

L'USED A nous a envoyé un devis concernant les travaux.

Le montant estimatif de ce devis est de 2536,14€ HT.

Votée à l'unanimité.

7/ Demande de subvention CDDL-Elaboration du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire a demandé des devis concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDDL à hauteur de 20% du coût total HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2015.

Suite aux remarques de Mme BOY à savoir qu'il faut tout d'abord délibérer sur le choix du cabinet avant de délibérer sur la subvention.

Il sera présenté au prochain conseil les 3 devis reçus afin de délibérer sur le choix du prestataire.

8/ Honoraires Maître Francis SONCIN

La commune a pris une délibération missionnant Maître Soncin pour l'affaire Christian Nisol.

La protection juridique de la commune prend en charge les frais d'honoraire à hauteur de 970.00€ HT.

Il reste donc à la commune 1013.00€ TTC à payer.

Votée à l'unanimité.

9/ Demande de subvention FRDS Voierie

La commission Permanente du Conseil département a retenu la demande de la commune concernant le fond de Solidarité pour la réalisation de travaux de voirie.

Voie FDS 15 Viels Maisons VC

Montant prévisionnel des travaux : 39 000€

Montant prévisionnel subvention : 18 330€ soit 47%

Voie FDS 15 Viels Maisons VC CH des Ruelles

Montant prévisionnel des travaux : 12 304,38€

Montant prévisionnel subvention : 5783.06€ soit 47%

Il faudra vérifier si une demande de dérogation a été effectuée car les travaux Chemins des Ruelles sont terminés.

Votée à 11 Pour et 1 Abstention

10/ Renonciation pénalités de retard - TPA

Lors du marché de l'assainissement collectif, une date de fin de travaux a été acté.

Suite aux travaux supplémentaires demandés par la commune l'entreprise TPA n'a donc pas pu respecter la date de fin de travaux indiquée dans le marché.

La commune renonce donc aux pénalités de retard envers la société TPA.

Votée à l'unanimité.

11/ Décision modificative au budget n°1 - Commune

Monsieur le Maire, propose la modification du budget de la commune comme suit :

Section d'Investissement :

-Chap 23 – Article 2315 (Installations, matériels...) - 20 000 €

-Chap 20 – Article 2031 (Frais d'études) + 20 000 €

Votée à l'unanimité.

12/ Décision Poste Communal

Monsieur le Maire Propose d'intégrer la poste en agence communale.

Il faut vérifier le contrat proposé par la poste au sujet du versement des 1000€ par mois pour une ouverture de 15 heures ainsi que la durée du versement.

Votée à 12 Contre.

13/ Avenant Facture entreprise Lefèvre – Travaux église

En date du 7 avril 2015, une délibération concernant les travaux de réparation de la Croisée du Transept pour un montant de 21 425.16€ TTC a été votée.

Mais à la suite de travaux supplémentaires demandés par la commune nous avons reçu une facture d'un montant de 3954.00€. Le trésor Public nous demande donc une nouvelle délibération pour pouvoir honorer la facture.

Votée à l'unanimité

14/ Création d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Nicolas Caplin après avoir fait un stage au sein de la commune souhaite faire son contrat d'apprentissage dans la collectivité.

Durant sa première année d'apprentissage, il sera rémunéré sur la base de 41% du smic et 49% pour la deuxième. La mairie bénéficiera pendant ces deux années d'une exonération de charge patronale.

La décision de création du contrat d'apprentissage est reportée au prochain conseil après avoir fait un point sur le budget de fonctionnement.

15/ Approbation du règlement du service de l'eau et de l'assainissement

Modification apportée p.8 Chapitre 4 Article 18 sur le choix du compteur par l'abonné.

Votée à l'unanimité.

16/ Mission complémentaire Devis SATER Assainissement collectif

Contrôle de la STEP et du réseau pour la conformité des travaux de l'assainissement.

Le devis s'élève à 23 114.45€TTC

Votée à l'unanimité.

16/ Information sur la loi « NOTRe »

Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

A 21h05, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Pour délégué
Ch. ALBY adjoint au Maire

Fait à Viels-Maisons,
Le 13 octobre 2015

Le Maire,
Sylvain LETENDRE

